

Résumé des caractéristiques du produit pour une famille de produits biocides

Nom: Lignum Dual Purpose Product Family

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation:

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:

BROUILLON

Table des matières

Partie 1. - Premier niveau d'information	1
1. Informations administratives	1
1.1. Nom	1
1.2. Type(s) de produit	1
1.3. Titulaire de l'autorisation	1
1.4. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation de la famille de produits	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille	2
2.2. Type de formulation	3
Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP	3
1. Informations administratives sur le méta-RCP	3
1.1. Identificateur du méta-RCP - Meta SPC 1 - usage professionnel - concentré	3
1.2. Suffixe du numéro d'autorisation	3
1.3 Type(s) de produit	3
2. Composition du méta-RCP	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP	3
2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP	4
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	4
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	5
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	7
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	8
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	9

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	9
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	10
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	11
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	11
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	11
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	11
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	11
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	12
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	12
4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	12
4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	13
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	13
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	14
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	14
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	14
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	15
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	15
4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques	16
4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	16
4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	16
4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	16
4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	16
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	17
5.1. Consignes d'utilisation	17
5.2. Mesures de gestion des risques	17
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	17
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	18

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	18
6. Autres informations	18
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	18
7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel	18
1. Informations administratives sur le méta-RCP	19
1.1. Identificateur du méta-RCP - Meta SPC 2 - usage professionnel - prêt à l'emploi (1 litre de concentré dilué avec 11.5 litres d'eau)	19
1.2. Suffixe du numéro d'autorisation	19
1.3 Type(s) de produit	20
2. Composition du méta-RCP	20
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP	20
2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP	20
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	20
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	21
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	22
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	22
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	23
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	23
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	23
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	24
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	25
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	25
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	25
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	25
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	27
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	27
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	27
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	27
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	27
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	27

5.1. Consignes d'utilisation	27
5.2. Mesures de gestion des risques	28
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	28
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	28
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	29
6. Autres informations	29
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	29
7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel	29
1. Informations administratives sur le méta-RCP	30
1.1. Identificateur du méta-RCP - Meta SPC 3 - usage professionnel - prêt à l'emploi (1 litre de concentré dilué avec 24 litres d'eau)	30
1.2. Suffixe du numéro d'autorisation	30
1.3 Type(s) de produit	30
2. Composition du méta-RCP	30
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP	30
2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP	31
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	31
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	32
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	32
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	33
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	33
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	33
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	33
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	34
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	34
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	35
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	35
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	35
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	36
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	36

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	36
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	37
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	37
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	37
5.1. Consignes d'utilisation	37
5.2. Mesures de gestion des risques	37
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	37
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	38
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	38
6. Autres informations	38
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	39
7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel	39
1. Informations administratives sur le méta-RCP	39
1.1. Identificateur du méta-RCP - Meta SPC 4 - usage professionnel - prêt à l'emploi - produit à faible teneur en Propiconazole	39
1.2. Suffixe du numéro d'autorisation	39
1.3 Type(s) de produit	40
2. Composition du méta-RCP	40
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP	40
2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP	40
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	40
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	41
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	42
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	42
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	43
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	43
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	43
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	44
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	44
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	45

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	45
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	45
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	46
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	46
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	47
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	47
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	47
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	47
5.1. Consignes d'utilisation	47
5.2. Mesures de gestion des risques	47
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	48
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	48
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	48
6. Autres informations	49
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	49
7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel	49
1. Informations administratives sur le méta-RCP	50
1.1. Identificateur du méta-RCP - Meta SPC 5 - usage non professionnel - prêt à l'emploi - produit à faible teneur en Propiconazole	50
1.2. Suffixe du numéro d'autorisation	50
1.3 Type(s) de produit	50
2. Composition du méta-RCP	50
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP	50
2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP	50
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	50
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	51
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	52
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	53
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	53
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	53

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	53
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	54
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	55
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	55
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	55
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	55
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	55
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	56
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	57
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	57
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	57
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	57
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	57
5.1. Consignes d'utilisation	57
5.2. Mesures de gestion des risques	58
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	58
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	58
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	59
6. Autres informations	59
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	59
7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel	59

Partie 1. - Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom

Lignum Dual Purpose Product Family

1.2. Type(s) de produit

TP08 - Produits de protection du bois

1.3. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation

Nom

Adresse

Numéro de l'autorisation

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3

Date de l'autorisation

Date d'expiration de l'autorisation

1.4. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant

Enviroquest GPT Limited

Adresse du fabricant

Unit E8/E9, Ashlyn Road West Meadows Industrial Estate DE21 6XE Derby, Derbyshire Royaume-Uni

Emplacement des sites de fabrication

Unit E8/E9, Ashlyn Road West Meadows Industrial Estate DE21 6XE Derby, Derbyshire Royaume-Uni

1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1342 - (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)
Nom du fabricant	Caldic Denmark A/S (Agissant au nom de Tagros Chemicals India Ltd.)
Adresse du fabricant	Caldic Denmark A/S : Odinsvej 23, 8722 Hedensted Danemark
Emplacement des sites de fabrication	Tagros Chemicals India Limited A4 / 1 & 2 SIPCOT INDUSTRIAL COMPLEX, PACHAYANKUPPAM 607 005 CUDDALORE Tamil Nadu Inde
Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	Troy Chemical Company
Adresse du fabricant	Uiverlaan 12e P.O. Box 132 AC Maassluis Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	8 Vreeland Road P.O. Box 955, Florham Park 07932 New Jersey États-Unis
Substance active	48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
Nom du fabricant	Janssen PMP
Adresse du fabricant	Turnhoutseweg 30 B-2340 Beerse Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Jiangsu Sevencontinent Green Chemical Co. Ltd. North Area of Dongsha Chem-Zone. 215600 Zhangjiagang Chine

2. Composition et formulation de la famille de produits

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0.269 - 9.075
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0.127 - 2.994
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0.133 - 3.155
Néodol 91.5	Alcools en C9-C11 éthoxylés		68439-46-3	614-482-0	1 - 25

2.2. Type(s) de formulation

ME - Microémulsion

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Meta SPC 1 - usage professionnel - concentré

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1.3 Type(s) de produit

TP08 - Produits de protection du bois

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	9.075 - 9.075
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	2.994 - 2.994
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	3.155 - 3.155

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

ME - Microémulsion

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes larynx à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

Peut nuire au fœtus.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient du carbamate de 3-iodo-2-propynyl-N-butyle (IPBC), du propiconazole, de la perméthrine et de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one.. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les vapeurs.

Éviter de respirer les vapeurs.

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection.

Porter des vêtements de protection.

Porter un équipement de protection des yeux.

Porter un équipement de protection du visage.

EN CAS D'INGESTION:Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:Consulter un médecin.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

Appeler immédiatement un médecin.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Traitement spécifique (voir les consignes de premiers soins sur cette étiquette).

Rincer la bouche.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés.Et les laver avant réutilisation.

Recueillir le produit répandu.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans conformément aux réglementations régionales/nationales en vigueur.

Éliminer le récipient dans conformément aux réglementations régionales/nationales en vigueur.

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Usage professionnel – Classe d'utilisation 1 – 1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Produit de protection du bois.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Hylotrupes bajulus L.-Wood boring beetlesLarves</p> <p>Anobium punctatum De Geer-Wood boring beetles-Larves Insectes</p> <p>Lyctus brunneus-Wood boring beetles-Larves Insectes</p> <p>Reticulitermes sp.-Termites-Pas de donnée</p>

Domaine d'utilisation

Méthode(s) d'application	Intérieur
	Classe d'utilisation 1
Taux et fréquences d'application	Peinture - Le produit peut être appliqué au pinceau ou par pulvérisation basse pression.
	100-300 ml/m ² - Diluer 1 litre de produit avec 11,5 litres d'eau (8 %) - Pour un traitement curatif contre les coléoptères xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>, <i>Anobium punctatum</i>, <i>Lyctus brunneus</i>) : Lignum Pro D156 doit être dilué avant application, en utilisant 1 l de produit avec 11,5 l d'eau. Appliquer le produit dilué à raison de 300 ml/m ² Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>) : Lignum Pro D156 doit être dilué avant application, en utilisant 1 l de produit avec 11,5 l d'eau. Appliquer le produit dilué à raison de 100-200 ml/m ² Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (<i>Anobium punctatum</i>) : Lignum Pro D156 doit être dilué avant application, en utilisant 1 l de produit avec 11,5 l d'eau. Appliquer le produit dilué à raison de 200 ml/m ² Pour un traitement préventif contre les termites (<i>Reticulitermes</i> spp.) : Lignum Pro D156 doit être dilué avant application, en utilisant 1 l de produit avec 11,5 l d'eau. Appliquer le produit dilué à raison de 200 ml/m ²
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient de 1-5 litres en PEHD avec bouchon de verrouillage par serrage

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir section 5.1 du méta-RCP 1.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir section 5.2 du méta-RCP 1.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir section 5.3 du méta-RCP 1.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4 du méta-RCP 1.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5 du méta-RCP 1.

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Usage professionnel – Classe d'utilisation 2 – 1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Produit de protection du bois.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Hylotrupes bajulus L.-Wood boring beetlesLarves
Anobium punctatum De Geer-Wood boring beetles-Larves|Insectes
Lyctus brunneus-Wood boring beetles-Larves|Insectes
Reticulitermes sp.-Termites-Pas de donnée
Basidiomycètes :-Wood rotting fungiPourriture brune et pourriture blanche
champignons décolorant le bois-champignons décolorant le boisTous

Domaine d'utilisation	Extérieur Classe d'utilisation 2
Méthode(s) d'application	Peinture - Le produit peut être appliqué au pinceau ou par pulvérisation basse pression.
Taux et fréquences d'application	100-300 ml/m ² - Diluer 1 litre de produit avec 11,5 litres d'eau (8 %) - Pour un traitement curatif contre les coléoptères xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>, <i>Anobium punctatum</i>, <i>Lyctus brunneus</i>) : Lignum Pro D156 doit être dilué avant application, en utilisant 1 l de produit avec 11,5 l d'eau. Appliquer le produit dilué à raison de 300 ml/m ² Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>) : Lignum Pro D156 doit être dilué avant application, en utilisant 1 l de produit avec 11,5 l d'eau. Appliquer le produit dilué à raison de 100-200 ml/m ² Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (<i>Anobium punctatum</i>) : Lignum Pro D156 doit être dilué avant application, en utilisant 1 l de produit avec 11,5 l d'eau. Appliquer le produit dilué à raison de 200 ml/m ² Pour un traitement préventif contre les termites (<i>Reticulitermes spp</i>) : Lignum Pro D156 doit être dilué avant application, en utilisant 1 l de produit avec 11,5 l d'eau. Appliquer le produit dilué à raison de 200 ml/m ² Pour un traitement préventif contre les champignons faisant pourrir le bois (Basidiomycètes) : Lignum Pro D156 doit être dilué avant application, en utilisant 1 l de produit avec 11,5 l d'eau. Appliquer le produit dilué à raison de 107 – 200 ml/m ² Pour un traitement préventif contre les champignons décolorant le bois : Lignum Pro D156 doit être dilué avant application, en utilisant 1 l de produit avec 11,5 l d'eau. Appliquer le produit dilué à raison de 200 ml/m ²
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient de 1-5 litres en PEHD avec bouchon de verrouillage par serrage.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir section 5.1 du méta-RCP 1.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Lorsque l'application d'UC 2 (classe d'utilisation 2) a lieu à l'extérieur sous un toit, la terre/le sol à proximité du bois à traiter doit être protégé au moyen d'une bâche ou de films plastiques jusqu'à ce que les surfaces traitées soient « sèches » (c.-à-d. jusqu'à ce qu'elles ne gouttent plus). Les déchets doivent être éliminés en toute sécurité conformément aux mesures nationales de gestion des déchets (les produits doivent être laissés à sécher et tous les matériaux solides seront joints aux déchets ménagers en vue de leur élimination en décharge).

Pendant l'application in situ sur des bois d'œuvre et alors que les surfaces sont en cours de séchage, ne pas contaminer le sol. Toutes les pertes de produit doivent être contenues (par ex. en recouvrant le sol de manière appropriée avec une bâche) et éliminées d'une façon sûre.

Le traitement du bois d'œuvre ne doit pas avoir lieu au-dessus ou à proximité d'étendues d'eau de surface.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir section 5.3 du méta-RCP 1.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4 du méta-RCP 1.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5 du méta-RCP 1.

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Usage professionnel – Classe d'utilisation 3 – 1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Produit de protection du bois.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Hylotrupes bajulus L.-Wood boring beetles|Larves

Anobium punctatum De Geer-Wood boring beetles|Larves|Insectes

Lyctus brunneus-Wood boring beetles|Larves|Insectes

	<p>Reticulitermes sp.-Termites-Pas de donnée</p> <p>Basidiomycètes :-Wood rotting fungiPourriture brune et pourriture blanche</p> <p>Champignons décolorant le bois-Champignons décolorant le boisTous</p>
Domaine d'utilisation	<p>Extérieur</p> <p>Classe d'utilisation 3</p>
Méthode(s) d'application	<p>Peinture -</p> <p>Le produit sera appliqué à l'aide d'un pinceau.</p>
Taux et fréquences d'application	<p>100-300 ml/m² - Diluer 1 litre de produit avec 11,5 litres d'eau (8 %) -</p> <p>Pour un traitement curatif contre les coléoptères xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>, <i>Anobium punctatum</i>, <i>Lyctus brunneus</i>) : Lignum Pro D156 doit être dilué avant application, en utilisant 1 l de produit avec 11,5 l d'eau. Appliquer le produit dilué à raison de 300 ml/m²</p> <p>Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>) : Lignum Pro D156 doit être dilué avant application, en utilisant 1 l de produit avec 11,5 l d'eau. Appliquer le produit dilué à raison de 100-200 ml/m²</p> <p>Pour un traitement préventif contre les termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) : Lignum Pro D156 doit être dilué avant application, en utilisant 1 l de produit avec 11,5 l d'eau. Appliquer le produit dilué à raison de 200 ml/m²</p> <p>Pour un traitement préventif contre les champignons faisant pourrir le bois (Basidiomycètes) : Lignum Pro D156 doit être dilué avant application, en utilisant 1 l de produit avec 11,5 l d'eau. Appliquer le produit dilué à raison de 107 – 200 ml/m²</p> <p>Pour un traitement préventif contre les champignons décolorant le bois : Lignum Pro D156 doit être dilué avant application, en utilisant 1 l de produit avec 11,5 l d'eau. Appliquer le produit dilué à raison de 200 ml/m²</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Récipient de 1-5 litres en PEHD avec bouchon de verrouillage par serrage.</p>

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir section 5.1 du méta-RCP 1.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pour application au pinceau uniquement, à un taux d'application de substance active maximal de 2,25 g/m² de propiconazole, 0,75 g/m² d'IPBC et 0,75 g/m² de perméthrine et uniquement aux endroits où un système de traitement qui inclut une sous-couche et une couche de finition non biocide est employé.
Le traitement du bois d'œuvre ne doit pas avoir lieu au-dessus ou à proximité d'étendues d'eau de surface.
Pendant l'application in situ sur des bois d'œuvre et alors que les surfaces sont en cours de séchage, ne pas contaminer le sol.
Toutes les pertes de produit doivent être contenues (par ex. en recouvrant le sol de manière appropriée avec une bâche) et éliminées d'une façon sûre.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir section 5.3 du méta-RCP 1.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4 du méta-RCP 1.

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5 du méta-RCP 1.

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Usage professionnel – Classe d'utilisation 1 – 1 litre de produit pour 24 litres d'eau

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Produit de protection du bois.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Hylotrupes bajulus L.-Wood boring beetles Larves

Domaine d'utilisation

Intérieur

Classe d'utilisation 1

Méthode(s) d'application

Peinture -

Le produit peut être appliqué au pinceau ou par pulvérisation basse pression.

Taux et fréquences d'application

200 ml/m² - Diluer 1 litre de produit avec 24 litres d'eau (4 %) -

Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (*Hylotrupes bajulus*) :

Lignum Pro D156 doit être dilué avant application, en utilisant 1 l de produit avec 24 l d'eau. Appliquer le produit dilué à raison de 200 ml/m²

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Réceptacle de 1-5 litres en PEHD avec bouchon de verrouillage par serrage.

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir section 5.1 du méta-RCP 1.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir section 5.2 du méta-RCP 1.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir section 5.3 du méta-RCP 1.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4 du méta-RCP 1.

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5 du méta-RCP 1.

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Usage professionnel – Classe d'utilisation 2 – 1 litre de produit pour 24 litres d'eau

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Produit de protection du bois.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Hylotrupes bajulus L.-Wood boring beetlesLarves

Basidiomycètes :-Wood rotting fungiPourriture brune et pourriture blanche

Domaine d'utilisation

Extérieur

Classe d'utilisation 2

Méthode(s) d'application

Peinture -

Le produit peut être appliqué au pinceau ou par pulvérisation basse pression.

Taux et fréquences d'application

200-214 ml/m² - Diluer 1 litre de produit avec 24 litres d'eau (4 %) -

Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (*hylotrupes bajulus*) :

Lignum Pro D156 doit être dilué avant application, en utilisant 1 l de produit avec 24 l d'

eau. Appliquer le produit dilué à raison de 200 ml/m²

Pour un traitement préventif contre les champignons faisant pourrir le bois (Basidiomycètes) :

Lignum Pro D156 doit être dilué avant application, en utilisant 1 l de produit avec 24 l d'eau. Appliquer le produit dilué à raison de 214 ml/m²

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Récipient de 1-5 litres en PEHD avec bouchon de verrouillage par serrage.

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir section 5.1 du méta-RCP 1.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Lorsque l'application d'UC 2 (classe d'utilisation 2) a lieu à l'extérieur sous un toit, la terre/le sol à proximité du bois à traiter doit être protégé au moyen d'une bâche ou de films plastiques jusqu'à ce que les surfaces traitées soient « sèches » (c.-à-d. jusqu'à ce qu'elles ne gouttent plus). Les déchets doivent être éliminés en toute sécurité conformément aux mesures nationales de gestion des déchets (les produits doivent être laissés à sécher et tous les matériaux solides seront joints aux déchets ménagers en vue de leur élimination en décharge).

Pendant l'application in situ sur des bois d'œuvre et alors que les surfaces sont en cours de séchage, ne pas contaminer le sol.

Toutes les pertes de produit doivent être contenues (par ex. en recouvrant le sol de manière appropriée avec une bâche) et éliminées d'une façon sûre.

Le traitement du bois d'œuvre ne doit pas avoir lieu au-dessus ou à proximité d'étendues d'eau de surface.

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir section 5.3 du méta-RCP 1.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4 du méta-RCP 1.

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5 du méta-RCP 1.

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Usage professionnel – Classe d'utilisation 3 – 1 litre de produit pour 24 litres d'eau

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Produit de protection du bois.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Hylotrupes bajulus L.-Wood boring beetlesLarves

Basidiomycètes :-Wood rotting fungiPourriture brune et pourriture blanche

Domaine d'utilisation

Extérieur

Classe d'utilisation 3

Méthode(s) d'application

Peinture -

Le produit sera appliqué à l'aide d'un pinceau.

Taux et fréquences d'application

200-214 ml/m² - Diluer 1 litre de produit avec 24 litres d'eau (4 %) -

Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (*Hylotrupes bajulus*) :

Lignum Pro D156 doit être dilué avant application, en utilisant 1 l de produit avec 24 l d'eau. Appliquer le produit dilué à raison de 200 ml/m²

Pour un traitement préventif contre les champignons faisant pourrir le bois

	(Basidiomycètes) : Lignum Pro D156 doit être dilué avant application, en utilisant 1 l de produit avec 24 l d'eau. Appliquer le produit dilué à raison de 214 ml/m ²
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient de 1-5 litres en PEHD avec bouchon de verrouillage par serrage.

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir section 5.1 du méta-RCP 1.

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pour application au pinceau uniquement, à un taux d'application de substance active maximal de 2,25 g/m² de propiconazole, 0,75 g/m² d'IPBC et 0,75 g/m² de perméthrine et uniquement aux endroits où un système de traitement qui inclut une sous-couche et une couche de finition non biocide est employé.
Le traitement du bois d'œuvre ne doit pas avoir lieu au-dessus ou à proximité d'étendues d'eau de surface.
Pendant l'application in situ sur des bois d'œuvre et alors que les surfaces sont en cours de séchage, ne pas contaminer le sol.
Toutes les pertes de produit doivent être contenues (par ex. en recouvrant le sol de manière appropriée avec une bâche) et éliminées d'une façon sûre.

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir section 5.3 du méta-RCP 1.

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4 du méta-RCP 1.

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5 du méta-RCP 1.

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Ne pas toucher ni marcher dans du produit déversé.

Ne pas manger, boire ou fumer durant la prise en charge d'un déversement.

Éviter de respirer les vapeurs et brouillards du produit. Assurer une ventilation adéquate.

Les personnes et les animaux non protégés doivent être tenus éloignés de la zone traitée et doivent en rester exclus jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, le délai pouvant varier en fonction des conditions climatiques.

Toute projection du produit sur la peau doit être éliminée par lavage. Les personnes et les animaux doivent être tenus éloignés de la zone traitée et doivent en rester exclus jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, le délai pouvant varier en fonction des conditions climatiques. Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées avant d'être sèches.

Les solutions pour application doivent être récupérées et réutilisées ou éliminées en tant que déchet dangereux. Elles ne doivent pas être rejetées dans le sol, les eaux de surface ou souterraines ni dans aucun type d'égout.

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et suivre toutes les instructions fournies.

Informez le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. Mesures de gestion des risques

UNIQUEMENT À USAGE PROFESSIONNEL.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 6, EN 13034), des gants de protection appropriés et une protection des yeux/du visage lors de la manipulation du concentré ou de l'application du produit (matériau des gants à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)

Éviter le contact avec les yeux.

Ne pas utiliser sur un bois qui peut être en contact direct avec de la nourriture, des aliments pour animaux et du bétail.

Ne pas contaminer les aliments, les ustensiles de cuisine ou les surfaces en contact avec les aliments.

Éviter le contact prolongé des animaux domestiques, en particulier des chats, avec les surfaces traitées.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Les pyréthroides et les pyréthrinés peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). En cas de persistance des symptômes, consulter un médecin.

Ce produit contient de la perméthrine ; les pyréthroides peuvent provoquer une paresthésie du visage

Un empoisonnement peut provoquer : Des irritations et/ou une réaction cutanée allergique, une irritation des yeux, des muqueuses, des voies respiratoires et du tractus gastro-intestinal.

Gestes de premiers secours :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver au savon et abondamment à l'eau, sans frotter.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : enlever les lentilles de contact, rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

EN CAS D'INGESTION : NE PAS faire vomir.

Le cas échéant, se rendre à l'hôpital et montrer si possible l'étiquette ou l'emballage. Ne pas laisser une personne empoisonnée sans surveillance.
Recueillir les déversements si cela peut se faire sans danger.

Conseil de traitement à l'attention des médecins et du personnel médical :

Traitement support et symptomatique.

EN CAS DE CONSULTATION D'UN MÉDECIN, GARDER À DISPOSITION LE RÉCIPIENT OU L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT ET CONTACTER LES SERVICES NATIONAUX D'INFORMATION SUR LES POISONS (Centre anti-poison Belgique : 070 245 245).

Contenir et recueillir le déversement avec un produit absorbant approprié et le mettre dans un récipient verrouillable étiqueté pour élimination comme déchet dangereux.

Éviter les rejets accidentels dans les égouts, les eaux de surface ou le sol.

Un sol contaminé par le produit non dilué doit être traité comme déchet dangereux.

En cas de rejet accidentel d'une quantité importante de produit concentré dans des eaux de surface, des eaux souterraines ou des égouts, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations locales.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Les récipients vides, le produit non utilisé et les autres déchets générés pendant le traitement sont considérés comme étant des déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations régionales/nationales en vigueur. Ne pas rejeter dans le sol, les eaux de surface ou les égouts.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stocker dans une zone fraîche et bien ventilée.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Le sol de la salle de stockage doit être imperméable pour éviter la fuite de liquide.

À conserver exclusivement dans l'emballage d'origine.

Durée de conservation : 2 ans

6. Autres informations

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

Woodcare Combi Aqua
Embalit Combi
Technicide M Concentré

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	9.075
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	2.994
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	3.155
Néodol 91.5	Alcools en C9-C11 éthoxylés		68439-46-3	614-482-0	25

1. Informations administratives sur le méta-RCP**1.1. Identificateur du méta-RCP**

Meta SPC 2 - usage professionnel - prêt à l'emploi (1 litre de concentré dilué avec 11.5 litres d'eau)

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1.3 Type(s) de produit

TP08 - Produits de protection du bois

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0.766 - 0.766
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0.253 - 0.253
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0.266 - 0.266
Néodol 91.5	Alcools en C9-C11 éthoxylés		68439-46-3	614-482-0	2 - 2

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut nuire au fœtus.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient du carbamate de 3-iodo-2-propynyl-N-butyle (IPBC), du propiconazole, de la perméthrine et de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one.. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Se laver les mains et la peau exposée soigneusement après manipulation.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection.

Porter des vêtements de protection.

Porter un équipement de protection des yeux.

Porter un équipement de protection du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:Consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste:Consulter un médecin.

Recueillir le produit répandu.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans conformément aux réglementations régionales/nationales en vigueur.

Éliminer le récipient dans conformément aux réglementations régionales/nationales en vigueur.

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

**Utilisation 1 - Usage professionnel – Prêt à l'emploi (1 litre de concentré dilué avec 11,5 litres d'eau)
– Classe d'utilisation 1**

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Produit de protection du bois.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Hylotrupes bajulus L.-Wood boring beetlesLarves
Anobium punctatum De Geer-Wood boring beetles-Larves|Insectes
Lyctus brunneus-Wood boring beetles-Larves|Insectes
Reticulitermes sp.-Termites-Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Méthode(s) d'application	Intérieur
	Classe d'utilisation 1
Taux et fréquences d'application	Peinture - Le produit peut être appliqué au pinceau ou par pulvérisation basse pression.
	100-300 ml/m2 - - Pour un traitement curatif contre les coléoptères xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>, <i>Anobium punctatum</i>, <i>Lyctus brunneus</i>) : Appliquer le produit à raison de 300 ml/m2 Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>) : Appliquer le produit à raison de 100-200 ml/m2 Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (<i>Anobium punctatum</i>) : Appliquer à raison de 200 ml/m2 Pour un traitement préventif contre les termites (<i>Reticulitermes</i> spp.) : Appliquer le produit à raison de 200 ml/m2
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Réceptacle de 1-25 litres en PEHD avec bouchon de verrouillage par serrage Réceptacle en acier de 1-25 litres avec fermeture en plastique de type Berg.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir section 5.1 du méta-RCP 2.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir section 5.2 du méta-RCP 2.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir section 5.3 du méta-RCP 2.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4 du méta-RCP 2.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5 du meta-RCP 2.

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Usage professionnel – Prêt à l'emploi (1 litre de concentré dilué avec 11,5 litres d'eau) – Classe d'utilisation 2

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Produit de protection du bois.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Hylotrupes bajulus L.-Wood boring beetlesLarves
Anobium punctatum De Geer-Wood boring beetles-Larves|Insectes
Lyctus brunneus-Wood boring beetles-Larves|Insectes
Reticulitermes sp.-Termites-Pas de donnée
Basidiomycètes :-Wood rotting fungiPourriture brune et pourriture blanche
champignons décolorant le bois-champignons décolorant le boisTous

Domaine d'utilisation

Extérieur
Classe d'utilisation 2

Méthode(s) d'application

Peinture -

Taux et fréquences d'application

Le produit peut être appliqué au pinceau ou par pulvérisation basse pression.

100-300 ml/m² - -

Pour un traitement curatif contre les coléoptères xylophages (*Hylotrupes bajulus*, *Anobium punctatum*, *Lyctus brunneus*) :
Appliquer à raison de 300 ml/m²

Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (*Hylotrupes bajulus*) :
Appliquer le produit à raison de 100-200 ml/m²

Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (*Anobium punctatum*) :
Appliquer à raison de 200 ml/m²

Pour un traitement préventif contre les termites (*Reticulitermes* spp.) :
Appliquer le produit à raison de 200 ml/m²

Pour un traitement préventif contre les champignons faisant pourrir le bois (Basidiomycètes) :
Appliquer le produit à raison de 107 – 200 ml/m²

Pour un traitement préventif contre les champignons décolorant le bois :
Appliquer le produit à raison de 200 ml/m²

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Récipient de 1-25 litres en PEHD avec bouchon de verrouillage par serrage
Récipient en acier de 1-25 litres avec fermeture en plastique de type Berg

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir section 5.1 du méta-RCP 2.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Lorsque l'application d'UC 2 (classe d'utilisation 2) a lieu à l'extérieur sous un toit, la terre/le sol à proximité du bois à traiter doit être protégé au moyen d'une bâche ou de films plastiques jusqu'à ce que les surfaces traitées soient « sèches » (c.-à-d. jusqu'à ce qu'elles ne gouttent plus). Les déchets doivent être éliminés en toute sécurité conformément aux mesures nationales de gestion des déchets (les produits doivent être laissés à sécher et tous les matériaux solides seront joints aux déchets ménagers en vue de leur élimination en décharge).

Pendant l'application in situ sur des bois d'œuvre et alors que les surfaces sont en cours de séchage, ne pas contaminer le sol. Toutes les pertes de produit doivent être contenues (par ex. en recouvrant le sol de manière appropriée avec une bâche) et éliminées d'une façon sûre.

Le traitement du bois d'œuvre ne doit pas avoir lieu au-dessus ou à proximité d'étendues d'eau de surface.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir section 5.3 du méta-RCP 2.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4 du méta-RCP 2.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5 du méta-RCP 2.

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Usage professionnel – Prêt à l'emploi (1 litre de concentré dilué avec 11,5 litres d'eau – Classe d'utilisation 3

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Produit de protection du bois.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Hylotrupes bajulus L.-Wood boring beetlesLarves

Anobium punctatum De Geer-Wood boring beetles-Larves|Insectes

	<p>Lyctus brunneus-Wood boring beetles-Larves Insectes</p> <p>Reticulitermes sp.-Termites-Pas de donnée</p> <p>Basidiomycètes :-Wood rotting fungiPourriture brune et pourriture blanche</p> <p>Champignons décolorant le bois-Champignons décolorant le boisTous</p>
Domaine d'utilisation	<p>Extérieur</p> <p>Classe d'utilisation 3</p>
Méthode(s) d'application	<p>Peinture -</p> <p>Le produit sera appliqué à l'aide d'un pinceau.</p>
Taux et fréquences d'application	<p>100-300 ml/m2 - -</p> <p>Pour un traitement curatif contre les coléoptères xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>, <i>Anobium punctatum</i>, <i>Lyctus brunneus</i>) : Appliquer le produit à raison de 300 ml/m2</p> <p>Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>) : Appliquer le produit à raison de 100-200 ml/m2</p> <p>Pour un traitement préventif contre les termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) : Appliquer le produit à raison de 200 ml/m2</p> <p>Pour un traitement préventif contre les champignons faisant pourrir le bois (Basidiomycètes) : Appliquer le produit à raison de 107 – 200 ml/m2</p> <p>Pour un traitement préventif contre les champignons décolorant le bois : Appliquer le produit à raison de 200 ml/m2</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Récipient de 1-25 litres en PEHD avec bouchon de verrouillage par serrage</p> <p>Récipient en acier de 1-25 litres avec fermeture en plastique de type Berg</p>

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir section 5.1 du méta-RCP 2.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pour application au pinceau uniquement, à un taux d'application de substance active maximal de 2,25 g/m² de propiconazole, 0,75 g/m² d'IPBC et 0,75 g/m² de perméthrine et uniquement aux endroits où un système de traitement qui inclut une sous-couche et une couche de finition non biocide est employé.
Le traitement du bois d'œuvre ne doit pas avoir lieu au-dessus ou à proximité d'étendues d'eau de surface.
Pendant l'application in situ sur des bois d'œuvre et alors que les surfaces sont en cours de séchage, ne pas contaminer le sol.
Toutes les pertes de produit doivent être contenues (par ex. en recouvrant le sol de manière appropriée avec une bâche) et éliminées d'une façon sûre.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir section 5.3 du méta-RCP 2.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4 du méta-RCP 2.

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5 du méta-SPC 2.

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Ne pas toucher ni marcher dans du produit déversé.

Ne pas manger, boire ou fumer durant la prise en charge d'un déversement.

Éviter de respirer les vapeurs et brouillards du produit. Assurer une ventilation adéquate.
Les personnes et les animaux non protégés doivent être tenus éloignés de la zone traitée et doivent en rester exclus jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, le délai pouvant varier en fonction des conditions climatiques.

Toute projection du produit sur la peau doit être éliminée par lavage. Les personnes et les animaux doivent être tenus éloignés de la zone traitée et doivent en rester exclus jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, le délai pouvant varier en fonction des conditions

climatiques. Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées avant d'être sèches.
Les solutions pour application doivent être récupérées et réutilisées ou éliminées en tant que déchet dangereux. Elles ne doivent pas être rejetées dans le sol, les eaux de surface ou souterraines ni dans aucun type d'égout.
Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et suivre toutes les instructions fournies.
Informez le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. Mesures de gestion des risques

UNIQUEMENT À USAGE PROFESSIONNEL.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 6, EN 13034), des gants de protection appropriés et une protection des yeux/du visage lors de la manipulation du concentré ou de l'application du produit (matériau des gants à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)

Éviter le contact avec les yeux.

Ne pas utiliser sur un bois qui peut être en contact direct avec de la nourriture, des aliments pour animaux et du bétail.

Ne pas contaminer les aliments, les ustensiles de cuisine ou les surfaces en contact avec les aliments.

Éviter le contact prolongé des animaux domestiques, en particulier des chats, avec les surfaces traitées.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Les pyréthroides et les pyréthrinés peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). En cas de persistance des symptômes, consulter un médecin.

Ce produit contient de la perméthrine ; les pyréthroides peuvent provoquer une paresthésie du visage

Un empoisonnement peut provoquer : Des irritations et/ou une réaction cutanée allergique, une irritation des yeux, des muqueuses, des voies respiratoires et du tractus gastro-intestinal.

Gestes de premiers secours :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver au savon et abondamment à l'eau, sans frotter.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : enlever les lentilles de contact, rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

EN CAS D'INGESTION : Ne PAS faire vomir, à moins d'en avoir reçu l'ordre d'un centre antipoison ou d'un professionnel de la santé.

Si nécessaire, se rendre à l'hôpital et montrer l'étiquette ou l'emballage si possible. Ne pas laisser la personne empoisonnée sans surveillance.

Recueillir les déversements si cela peut se faire sans danger.

Conseil de traitement à l'attention des médecins et du personnel médical :

Traitement support et symptomatique.

EN CAS DE CONSULTATION D'UN MÉDECIN, GARDER À DISPOSITION LE RÉCIPIENT OU L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT ET CONTACTER LES SERVICES NATIONAUX D'INFORMATION SUR LES POISONS (Centre antipoisons Belgique : 070 245 245).

Contenir et recueillir le déversement avec un produit absorbant approprié et le mettre dans un récipient verrouillable étiqueté pour élimination comme déchet dangereux.

Éviter les rejets accidentels dans les égouts, les eaux de surface ou le sol.

Un sol contaminé par le produit doit être traité comme déchet dangereux.

En cas de rejet accidentel d'une quantité importante de produit dans des eaux de surface, des eaux souterraines ou des égouts, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations locales.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Les récipients vides, le produit non utilisé et les autres déchets générés pendant le traitement sont considérés comme étant des déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations régionales/nationales en vigueur. Ne pas rejeter dans le sol, les eaux de surface ou les égouts.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stocker dans une zone fraîche et bien ventilée.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Le sol de la salle de stockage doit être imperméable pour éviter la fuite de liquide.
À conserver exclusivement dans l'emballage d'origine.
Durée de conservation : 2 ans

6. Autres informations

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

Lignum Universal Wood Preserver

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0.766
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0.253
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0.266

Néodol 91.5	Alcools en C9-C11 éthoxylés	68439-46-3	614-482-0	2
-------------	--------------------------------	------------	-----------	---

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Meta SPC 3 - usage professionnel - prêt à l'emploi (1 litre de concentré dilué avec 24 litres d'eau)

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1.3 Type(s) de produit

TP08 - Produits de protection du bois

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0.383 - 0.383
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0.127 - 0.127
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0.133 - 0.133
Néodol 91.5	Alcools en C9-C11 éthoxylés		68439-46-3	614-482-0	1 - 1

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut nuire au fœtus.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient du carbamate de 3-iodo-2-propynyl-N-butyle (IPBC), du propiconazole, de la perméthrine et de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one.. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Se laver les mains et la peau exposée soigneusement après manipulation.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection.

Porter des vêtements de protection.

Porter un équipement de protection des yeux.

Porter un équipement de protection du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:Consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste:Consulter un médecin.

Recueillir le produit répandu.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans conformément aux réglementations régionales/nationales en vigueur.

Éliminer le récipient dans conformément aux réglementations régionales/nationales en vigueur.

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Usage professionnel – Prêt à l'emploi (1 litre de concentré dilué avec 24 litres d'eau) –
Classe d'utilisation 1

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Produit de protection du bois.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Hylotrupes bajulus L.-Wood boring beetlesLarves
Domaine d'utilisation	Intérieur Classe d'utilisation 1
Méthode(s) d'application	Peinture - Le produit peut être appliqué au pinceau ou par pulvérisation basse pression.
Taux et fréquences d'application	200 ml/m ² - - Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>) : Appliquer le produit à raison de 200 ml/m ²
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient de 1-25 litres en PEHD avec bouchon de verrouillage par serrage. Récipient en acier de 1-25 litres avec fermeture en plastique de type Berg.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir section 5.1 du méta-RCP 3.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir section 5.2 du méta-RCP 3.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir section 5.3 du méta-RCP 3.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4 du méta-RCP 3.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5 du méta-RCP 3.

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Usage professionnel – Prêt à l'emploi (1 litre de concentré dilué avec 24 litres d'eau) – Classe d'utilisation 2

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Produit de protection du bois.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Hylotrupes bajulus L.-Wood boring beetlesLarves

Basidiomycètes :-Wood rotting fungiPourriture brune et pourriture blanche

Domaine d'utilisation

Extérieur

Classe d'utilisation 2

Méthode(s) d'application	<p>Peinture -</p> <p>Le produit peut être appliqué au pinceau ou par pulvérisation basse pression.</p>
Taux et fréquences d'application	<p>200-214 ml/m² - -</p> <p>Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>) :</p> <p>Appliquer le produit à raison de 200 ml/m²</p> <p>Pour un traitement préventif contre les champignons faisant pourrir le bois (Basidiomycètes) :</p> <p>Appliquer le produit à raison de 214 ml/m²</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Récipient de 1-25 litres en PEHD avec bouchon de verrouillage par serrage. Récipient en acier de 1-25 litres avec fermeture en plastique de type Berg.</p>

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir section 5.1 du méta-RCP 3.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Lorsque l'application d'UC 2 (classe d'utilisation 2) a lieu à l'extérieur sous un toit, la terre/le sol à proximité du bois à traiter doit être protégé au moyen d'une bâche ou de films plastiques jusqu'à ce que les surfaces traitées soient « sèches » (c.-à-d. jusqu'à ce qu'elles ne gouttent plus). Les déchets doivent être éliminés en toute sécurité conformément aux mesures nationales de gestion des déchets (les produits doivent être laissés à sécher et tous les matériaux solides seront joints aux déchets ménagers en vue de leur élimination en décharge).

Pendant l'application in situ sur des bois d'œuvre et alors que les surfaces sont en cours de séchage, ne pas contaminer le sol. Toutes les pertes de produit doivent être contenues (par ex. en recouvrant le sol de manière appropriée avec une bâche) et éliminées d'une façon sûre.

Le traitement du bois d'œuvre ne doit pas avoir lieu au-dessus ou à proximité d'étendues d'eau de surface.

--

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir section 5.3 du méta-RCP 3.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4 du méta-RCP 3.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5 du méta-RCP 3.

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Usage professionnel – Prêt à l'emploi (1 litre de concentré dilué avec 24 litres d'eau) – Classe d'utilisation 3

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Produit de protection du bois.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Hylotrupes bajulus L.-Wood boring beetlesLarves Basidiomycètes :-Wood rotting fungiPourriture brune et pourriture blanche
--

Domaine d'utilisation

Extérieur Classe d'utilisation 3

Méthode(s) d'application

Peinture - Le produit sera appliqué à l'aide d'un pinceau
--

Taux et fréquences d'application

200-214 ml/m² - -

Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (*Hylotrupes bajulus*) :

Appliquer le produit à raison de 200 ml/m²

Pour un traitement préventif contre les champignons faisant pourrir le bois (Basidiomycètes) :

Appliquer le produit à raison de 214 ml/m²

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Réceptacle de 1-25 litres en PEHD avec bouchon de verrouillage par serrage.
Réceptacle en acier de 1-25 litres avec fermeture en plastique de type Berg.

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir section 5.1 du méta-RCP 3.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pour application au pinceau uniquement, à un taux d'application de substance active maximal de 2,25 g/m² de propiconazole, 0,75 g/m² d'IPBC et 0,75 g/m² de perméthrine et uniquement aux endroits où un système de traitement qui inclut une sous-couche et une couche de finition non biocide est employé.

Le traitement du bois d'œuvre ne doit pas avoir lieu au-dessus ou à proximité d'étendues d'eau de surface.

Pendant l'application in situ sur des bois d'œuvre et alors que les surfaces sont en cours de séchage, ne pas contaminer le sol.

Toutes les pertes de produit doivent être contenues (par ex. en recouvrant le sol de manière appropriée avec une bâche) et éliminées d'une façon sûre.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir section 5.3 du méta-RCP 3.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4 du méta-RCP 3.

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5 du méta-RCP 3.

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Ne pas toucher ni marcher dans du produit déversé.

Ne pas manger, boire ou fumer durant la prise en charge d'un déversement.

Éviter de respirer les vapeurs et brouillards du produit. Assurer une ventilation adéquate.

Les personnes et les animaux non protégés doivent être tenus éloignés de la zone traitée et doivent en rester exclus jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, le délai pouvant varier en fonction des conditions climatiques.

Toute projection du produit sur la peau doit être éliminée par lavage. Les personnes et les animaux doivent être tenus éloignés de la zone traitée et doivent en rester exclus jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, le délai pouvant varier en fonction des conditions climatiques. Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées avant d'être sèches.

Les solutions pour application doivent être récupérées et réutilisées ou éliminées en tant que déchet dangereux. Elles ne doivent pas être rejetées dans le sol, les eaux de surface ou souterraines ni dans aucun type d'égout.

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et suivre toutes les instructions fournies.

Informez le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. Mesures de gestion des risques

UNIQUEMENT À USAGE PROFESSIONNEL.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 6, EN 13034), des gants de protection appropriés et une protection des yeux/du visage lors de la manipulation du concentré ou de l'application du produit (matériau des gants à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Éviter le contact avec les yeux.

Ne pas utiliser sur un bois qui peut être en contact direct avec de la nourriture, des aliments pour animaux et du bétail.

Ne pas contaminer les aliments, les ustensiles de cuisine ou les surfaces en contact avec les aliments.

Éviter le contact prolongé des animaux domestiques, en particulier des chats, avec les surfaces traitées.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Les pyréthroïdes et les pyréthrine peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). En cas de persistance des symptômes, consulter un médecin.
Ce produit contient de la perméthrine ; les pyréthroïdes peuvent provoquer une paresthésie du visage
Un empoisonnement peut provoquer : Des irritations et/ou une réaction cutanée allergique, une irritation des yeux, des muqueuses, des voies respiratoires et du tractus gastro-intestinal.

Gestes de premiers secours :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver au savon et abondamment à l'eau, sans frotter.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : enlever les lentilles de contact, rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

EN CAS D'INGESTION : Ne PAS faire vomir, à moins d'en avoir reçu l'ordre d'un centre antipoison ou d'un professionnel de la santé.

Si nécessaire, se rendre à l'hôpital et montrer l'étiquette ou l'emballage si possible. Ne pas laisser la personne empoisonnée sans surveillance.

Recueillir les déversements si cela peut se faire sans danger.

Conseil de traitement à l'attention des médecins et du personnel médical :

Traitement support et symptomatique.

EN CAS DE CONSULTATION D'UN MÉDECIN, GARDER À DISPOSITION LE RÉCIPIENT OU L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT ET CONTACTER LES SERVICES NATIONAUX D'INFORMATION SUR LES POISONS (Centre antipoisons Belgique : 070 245 245).

Contenir et recueillir le déversement avec un produit absorbant approprié et le mettre dans un récipient verrouillable étiqueté pour élimination comme déchet dangereux.

Eviter les rejets accidentels dans les égouts, les eaux de surface ou le sol.

Un sol contaminé par le produit doit être traité comme déchet dangereux.

En cas de rejet accidentel d'une quantité importante de produit dans des eaux de surface, des eaux souterraines ou des égouts, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations locales.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Les récipients vides, le produit non utilisé et les autres déchets générés pendant le traitement sont considérés comme étant des déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations régionales/nationales en vigueur. Ne pas rejeter dans le sol, les eaux de surface ou les égouts.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stocker dans une zone fraîche et bien ventilée.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Le sol de la salle de stockage doit être imperméable pour éviter la fuite de liquide.

À conserver exclusivement dans l'emballage d'origine.

Durée de conservation : 2 ans

6. Autres informations

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

Lignum Wood Preserver

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0.383
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0.127
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0.133
Néodol 91.5	Alcools en C9-C11 éthoxylés		68439-46-3	614-482-0	1

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Meta SPC 4 - usage professionnel - prêt à l'emploi - produit à faible teneur en Propiconazole

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1.3 Type(s) de produit

TP08 - Produits de protection du bois

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0.269 - 0.269
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0.253 - 0.253
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0.266 - 0.266
Néodol 91.5	Alcools en C9-C11 éthoxylés		68439-46-3	614-482-0	2 - 2

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient du carbamate de 3-iodo-2-propynyl-N-butyle (IPBC), du propiconazole, de la perméthrine et de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one.. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Se laver les mains et la peau exposée soigneusement après manipulation.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection.

Porter des vêtements de protection.

Porter un équipement de protection des yeux.

Porter un équipement de protection du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le contenu dans conformément aux réglementations régionales/nationales en vigueur.

Éliminer le récipient dans conformément aux réglementations régionales/nationales en vigueur.

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Usage professionnel – Prêt à l'emploi – Produit à faible teneur en Propiconazole – Classe d'utilisation 1

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Produit de protection du bois.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Hylotrupes bajulus L.-Wood boring beetles-Larves Anobium punctatum De Geer-Wood boring beetles-Larves Insectes Lyctus brunneus-Wood boring beetles-Larves Insectes Reticulitermes sp.-Termites-Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Classe d'utilisation 1
Méthode(s) d'application	Peinture -

	Le produit peut être appliqué au pinceau ou par pulvérisation basse pression.
Taux et fréquences d'application	<p>100-300 ml/m² - -</p> <p>Pour un traitement curatif contre les coléoptères xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>, <i>Anobium punctatum</i>, <i>Lyctus brunneus</i>) : Appliquer à raison de 300 ml/m²</p> <p>Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>) : Appliquer à raison de 100-200 ml/m²</p> <p>Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (<i>Anobium punctatum</i>) : Appliquer à raison de 200 ml/m²</p> <p>Pour un traitement préventif contre les termites (<i>Reticulitermes</i> spp.) : Appliquer à raison de 200 ml/m²</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient de 1-25 litres en PEHD avec bouchon de verrouillage par serrage. Récipient en acier de 1-25 litres avec fermeture en plastique de type Berg.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

UNIQUEMENT À USAGE PROFESSIONNEL.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 6, EN 13034), des gants de protection appropriés et une protection des yeux/du visage lors de la manipulation du concentré ou de l'application du produit (matériau des gants à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir section 5.2 du méta-RCP 4.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir section 5.3 du méta-RCP 4.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4 du méta-RCP 4.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5 du méta-RCP 4.

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Usage professionnel – Prêt à l'emploi – Produit à faible teneur en Propiconazole – Classe d'utilisation 2

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Produit de protection du bois.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Hylotrupes bajulus L.-Wood boring beetlesLarves
Anobium punctatum De Geer-Wood boring beetles-Larves|Insectes
Lyctus brunneus-Wood boring beetles-Larves|Insectes
Reticulitermes sp.-Termites-Pas de donnée
Basidiomycètes :-Champignons faisant pourrir le boisPourriture brune et pourriture blanche

Domaine d'utilisation

Extérieur
Classe d'utilisation 2

Méthode(s) d'application

Peinture -

	Le produit peut être appliqué au pinceau ou par pulvérisation basse pression.
Taux et fréquences d'application	<p>100-300 ml/m² - -</p> <p>Pour un traitement curatif contre les coléoptères xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>, <i>Anobium punctatum</i>, <i>Lyctus brunneus</i>) : Appliquer à raison de 300 ml/m²</p> <p>Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>) : Appliquer à raison de 100-200 ml/m²</p> <p>Pour un traitement préventif contre les termites (<i>Reticulitermes</i> spp.) : Appliquer à raison de 200 ml/m²</p> <p>Pour un traitement préventif contre les champignons faisant pourrir le bois (Basidiomycètes) : Appliquer à raison de 152,8 – 200 ml/m²</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient de 1-25 litres en PEHD avec bouchon de verrouillage par serrage. Récipient en acier de 1-25 litres avec fermeture en plastique de type Berg.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

UNIQUEMENT À USAGE PROFESSIONNEL.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 6, EN 13034), des gants de protection appropriés et une protection des yeux/du visage lors de la manipulation du concentré ou de l'application du produit (matériau des gants à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Lorsque l'application d'UC 2 (classe d'utilisation 2) a lieu à l'extérieur sous un toit, la terre/le sol à proximité du bois à traiter doit être protégé au moyen d'une bâche ou de films plastiques jusqu'à ce que les surfaces traitées soient « sèches » (c.-à-d. jusqu'à ce qu'elles ne gouttent plus). Les déchets doivent être éliminés en toute sécurité conformément aux mesures nationales de gestion des déchets (les produits doivent être laissés à sécher et tous les matériaux solides seront joints aux déchets ménagers en vue de leur élimination en décharge).

Pendant l'application in situ sur des bois d'œuvre et alors que les surfaces sont en cours de séchage, ne pas contaminer le sol. Toutes les pertes de produit doivent être contenues (par ex. en recouvrant le sol de manière appropriée avec une bâche) et éliminées d'une façon sûre.

Le traitement du bois d'œuvre ne doit pas avoir lieu au-dessus ou à proximité d'étendues d'eau de surface.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir section 5.3 du méta-RCP 4.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4 du méta-RCP 4.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5 du méta-RCP 4.

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Usage professionnel – Prêt à l'emploi – Produit à faible teneur en Propiconazole – Classe d'utilisation 3

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Produit de protection du bois.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Hylotrupes bajulus L.-Wood boring beetlesLarves
Anobium punctatum De Geer-Wood boring beetles-Larves|Insectes
Lyctus brunneus-Wood boring beetles-Larves|Insectes
Reticulitermes sp.-Termites-Pas de donnée
Basidiomycètes :-Wood rotting fungiPourriture brune et pourriture blanche

Domaine d'utilisation

Extérieur
Classe d'utilisation 3

Méthode(s) d'application	Peinture - Le produit sera appliqué à l'aide d'un pinceau.
Taux et fréquences d'application	100-300 ml/m ² - - Pour un traitement curatif contre les coléoptères xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>, <i>Anobium punctatum</i>, <i>Lyctus brunneus</i>) : Appliquer à raison de 300 ml/m ² Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>) : Appliquer à raison de 100-200 ml/m ² Pour un traitement préventif contre les termites (<i>Reticulitermes</i> spp.) : Appliquer à raison de 200 ml/m ² Pour un traitement préventif contre les champignons faisant pourrir le bois (Basidiomycètes) : Appliquer à raison de 152,8 – 200 ml/m ²
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient de 1-25 litres en PEHD avec bouchon de verrouillage par serrage. Récipient en acier de 1-25 litres avec fermeture en plastique de type Berg.

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

UNIQUEMENT À USAGE PROFESSIONNEL.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 6, EN 13034), des gants de protection appropriés et une protection des yeux/du visage lors de la manipulation du concentré ou de l'application du produit (matériau des gants à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pour application au pinceau uniquement, à un taux d'application de substance active maximal de 2,25 g/m² de propiconazole, 0,75 g/m² d'IPBC et 0,75 g/m² de perméthrine et uniquement aux endroits où un système de traitement qui inclut une sous-couche et une couche de finition non biocide est employé.

Le traitement du bois d'œuvre ne doit pas avoir lieu au-dessus ou à proximité d'étendues d'eau de surface. Pendant l'application in situ sur des bois d'œuvre et alors que les surfaces sont en cours de séchage, ne pas contaminer le sol. Toutes les pertes de produit doivent être contenues (par ex. en recouvrant le sol de manière appropriée avec une bâche) et éliminées d'une façon sûre.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir section 5.3 du méta-RCP 4.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4 du méta-RCP 4.

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5 du méta-RCP 4.

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Ne pas toucher ni marcher dans du produit déversé.

Ne pas manger, boire ou fumer durant la prise en charge d'un déversement.

Éviter de respirer les vapeurs et brouillards du produit. Assurer une ventilation adéquate.

Les personnes et les animaux non protégés doivent être tenus éloignés de la zone traitée et doivent en rester exclus jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, le délai pouvant varier en fonction des conditions climatiques.

Toute projection du produit sur la peau doit être éliminée par lavage. Les personnes et les animaux doivent être tenus éloignés de la zone traitée et doivent en rester exclus jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, le délai pouvant varier en fonction des conditions climatiques. Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées avant d'être sèches.

Les solutions pour application doivent être récupérées et réutilisées ou éliminées en tant que déchet dangereux. Elles ne doivent pas être rejetées dans le sol, les eaux de surface ou souterraines ni dans aucun type d'égout.

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et suivre toutes les instructions fournies.

Informez le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. Mesures de gestion des risques

Éviter le contact avec les yeux.

Ne pas utiliser sur un bois qui peut être en contact direct avec de la nourriture, des aliments pour animaux et du bétail.

Ne pas contaminer les aliments, les ustensiles de cuisine ou les surfaces en contact avec les aliments.
Éviter le contact prolongé des animaux domestiques, en particulier des chats, avec les surfaces traitées.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Les pyréthroïdes et les pyréthrine peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). En cas de persistance des symptômes, consulter un médecin.

Ce produit contient de la perméthrine ; les pyréthroïdes peuvent provoquer une paresthésie du visage

Un empoisonnement peut provoquer : Des irritations et/ou une réaction cutanée allergique, une irritation des yeux, des muqueuses, des voies respiratoires et du tractus gastro-intestinal.

Gestes de premiers secours :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver au savon et abondamment à l'eau, sans frotter.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : enlever les lentilles de contact, rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

EN CAS D'INGESTION : Ne PAS faire vomir, à moins d'en avoir reçu l'ordre d'un centre antipoison ou d'un professionnel de la santé.

Si nécessaire, se rendre à l'hôpital et montrer l'étiquette ou l'emballage si possible. Ne pas laisser la personne empoisonnée sans surveillance.

Recueillir les déversements si cela peut se faire sans danger.

Conseil de traitement à l'attention des médecins et du personnel médical :

Traitement support et symptomatique.

EN CAS DE CONSULTATION D'UN MÉDECIN, GARDER À DISPOSITION LE RÉCIPIENT OU L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT ET CONTACTER LES SERVICES NATIONAUX D'INFORMATION SUR LES POISONS (Centre antipoisons Belgique : 070 245 245).

Contenir et recueillir le déversement avec un produit absorbant approprié et le mettre dans un récipient verrouillable étiqueté pour élimination comme déchet dangereux.

Éviter les rejets accidentels dans les égouts, les eaux de surface ou le sol.

Un sol contaminé par le produit doit être traité comme déchet dangereux.

En cas de rejet accidentel d'une quantité importante de produit dans des eaux de surface, des eaux souterraines ou des égouts, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations locales.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Les récipients vides, le produit non utilisé et les autres déchets générés pendant le traitement sont considérés comme étant des déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations régionales/nationales en vigueur. Ne pas rejeter dans le sol, les eaux de surface ou les égouts.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stocker dans une zone fraîche et bien ventilée.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Le sol de la salle de stockage doit être imperméable pour éviter la fuite de liquide.

À conserver exclusivement dans l'emballage d'origine.

Durée de conservation : 2 ans

6. Autres informations

--

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

FORTOX INSECTICIDE FONGICIDE TOTAL Pro
Woodcare Combi Aqua RTU Pro
Embalit Combi Pro-RTU
Technicide M Pro

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

--

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0.269
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0.253
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0.266
Néodol 91.5	Alcools en C9-C11 éthoxylés		68439-46-3	614-482-0	2

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Meta SPC 5 - usage non professionnel - prêt à l'emploi - produit à faible teneur en Propiconazole

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1.3 Type(s) de produit

TP08 - Produits de protection du bois

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0.269 - 0.269
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0.253 - 0.253
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0.266 - 0.266
Néodol 91.5	Alcools en C9-C11 éthoxylés		68439-46-3	614-482-0	2 - 2

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient de l'IPBC, de la perméthrine, du propiconazole et de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Se laver les mains et la peau exposée soigneusement après manipulation.

Éviter le rejet dans l'environnement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le contenu dans conformément aux réglementations régionales/nationales en vigueur.

Éliminer le récipient dans conformément aux réglementations régionales/nationales en vigueur.

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Usage non professionnel – Prêt à l'emploi – Produit à faible teneur en Propiconazole – Classe d'utilisation 1

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Produit de protection du bois.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Hylotrupes bajulus L.-Wood boring beetles-Larves

Anobium punctatum De Geer-Wood boring beetles-Larves|Insectes

Lyctus brunneus-Wood boring beetles-Larves|Insectes

Reticulitermes sp.-Termites-Pas de donnée

Domaine d'utilisation	Intérieur Classe d'utilisation 1
Méthode(s) d'application	Peinture - Le produit peut être appliqué au pinceau ou par pulvérisation basse pression.
Taux et fréquences d'application	100-300 ml/m2 - - Pour un traitement curatif contre les coléoptères xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>, <i>Anobium punctatum</i>, <i>Lyctus brunneus</i>) : Appliquer à raison de 300 ml/m2 Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>) : Appliquer à raison de 100-200 ml/m2 Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (<i>Anobium punctatum</i>) : Appliquer à raison de 200 ml/m2 Pour un traitement préventif contre les termites (<i>Reticulitermes</i> spp.) : Appliquer à raison de 200 ml/m2
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient de 1-5 litres en PEHD avec bouchon de verrouillage par serrage. Récipient en acier de 1-5 litres avec fermeture en plastique de type Berg.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir section 5.1 du méta-RCP 5.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir section 5.2 du méta-RCP 5.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir section 5.3 du méta-RCP 5.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4 du méta-RCP 5.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5 du méta-RCP 5.

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Usage non professionnel – Prêt à l'emploi – Produit à faible teneur en Propiconazole – Classe d'utilisation 2

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Produit de protection du bois.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Hylotrupes bajulus L.-Wood boring beetlesLarves

Anobium punctatum De Geer-Wood boring beetles-Larves|Insectes

Lycus brunneus-Wood boring beetles-Larves|Insectes

Reticulitermes sp.-Termites-Pas de donnée

Basidiomycètes :-Champignons faisant pourrir le boisPourriture brune et pourriture blanche

Domaine d'utilisation	Extérieur Classe d'utilisation 2
Méthode(s) d'application	Peinture - Le produit peut être appliqué au pinceau ou par pulvérisation basse pression.
Taux et fréquences d'application	<p>100-300 ml/m² - - Pour un traitement curatif contre les coléoptères xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>, <i>Anobium punctatum</i>, <i>Lyctus brunneus</i>) : Appliquer à raison de 300 ml/m²</p> <p>Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>) : Appliquer à raison de 100-200 ml/m²</p> <p>Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (<i>Anobium punctatum</i>) : Appliquer à raison de 200 ml/m²</p> <p>Pour un traitement préventif contre les termites (<i>Reticulitermes</i> spp.) : Appliquer à raison de 200 ml/m²</p> <p>Pour un traitement préventif contre les champignons faisant pourrir le bois (Basidiomycètes) : Appliquer à raison de 152,8 – 200 ml/m²</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient de 1-5 litres en PEHD avec bouchon de verrouillage par serrage. Récipient en acier de 1-5 litres avec fermeture en plastique de type Berg.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir section 5.1 du méta-RCP 5.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Lorsque l'application d'UC 2 (classe d'utilisation 2) a lieu à l'extérieur sous un toit, la terre/le sol à proximité du bois à traiter doit être protégé au moyen d'une bâche ou de films plastiques jusqu'à ce que les surfaces traitées soient « sèches » (c.-à-d. jusqu'à ce qu'elles ne gouttent plus). Les déchets doivent être éliminés en toute sécurité conformément aux mesures nationales de gestion des déchets (les produits doivent être laissés à sécher et tous les matériaux solides seront joints aux déchets ménagers en vue de leur élimination en décharge).

Pendant l'application in situ sur des bois d'œuvre et alors que les surfaces sont en cours de séchage, ne pas contaminer le sol. Toutes les pertes de produit doivent être contenues (par ex. en recouvrant le sol de manière appropriée avec une bâche) et éliminées d'une façon sûre.

Le traitement du bois d'œuvre ne doit pas avoir lieu au-dessus ou à proximité d'étendues d'eau de surface.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir section 5.3 du méta-RCP 5.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4 du méta-RCP 5.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5 du méta-RCP 5.

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Usage non professionnel – Prêt à l'emploi – Produit à faible teneur en Propiconazole – Classe d'utilisation 3

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Produit de protection du bois.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Hylotrupes bajulus L.-Wood boring beetlesLarves
Anobium punctatum De Geer-Wood boring beetles-Larves|Insectes
Lyctus brunneus-Wood boring beetles-Larves|Insectes
Reticulitermes sp.-Termites-Pas de donnée
Basidiomycètes :-Wood rotting fungiPourriture brune et pourriture blanche

Domaine d'utilisation

Extérieur
Classe d'utilisation 3

Méthode(s) d'application

Peinture -
Le produit sera appliqué à l'aide d'un pinceau.

Taux et fréquences d'application

100-300 ml/m² - -
Pour un traitement curatif contre les coléoptères xylophages (*Hylotrupes bajulus*, *Anobium punctatum*, *Lyctus brunneus*) :
Appliquer à raison de 300 ml/m²
Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (*Hylotrupes bajulus*) :
Appliquer à raison de 100-200 ml/m²
Pour un traitement préventif contre les termites (*Reticulitermes* spp.) :
Appliquer à raison de 200 ml/m²
Pour un traitement préventif contre les champignons faisant pourrir le bois (Basidiomycètes) :
Appliquer à raison de 152,8 – 200 ml/m²

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Récipient de 1-5 litres en PEHD avec bouchon de verrouillage par serrage.
Récipient en acier de 1-5 litres avec fermeture en plastique de type Berg.

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir section 5.1 du méta-RCP 5.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pour application au pinceau uniquement, à un taux d'application de substance active maximal de 2,25 g/m² de propiconazole, 0,75 g/m² d'IPBC et 0,75 g/m² de perméthrine et uniquement aux endroits où un système de traitement qui inclut une sous-couche et une couche de finition non biocide est employé.
Le traitement du bois d'œuvre ne doit pas avoir lieu au-dessus ou à proximité d'étendues d'eau de surface.
Pendant l'application in situ sur des bois d'œuvre et alors que les surfaces sont en cours de séchage, ne pas contaminer le sol. Toutes les pertes de produit doivent être contenues (par ex. en recouvrant le sol de manière appropriée avec une bâche) et éliminées d'une façon sûre.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir section 5.3 du méta-RCP 5.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4 du méta-RCP 5.

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5 du méta-RCP 5.

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Ne pas toucher ni marcher dans du produit déversé.

Ne pas manger, boire ou fumer durant la prise en charge d'un déversement.

Éviter de respirer les vapeurs et brouillards du produit. Assurer une ventilation adéquate.

Les personnes et les animaux non protégés doivent être tenus éloignés de la zone traitée et doivent en rester exclus jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, le délai pouvant varier en fonction des conditions climatiques.

Toute projection du produit sur la peau doit être éliminée par lavage. Les personnes et les animaux doivent être tenus éloignés de la zone traitée et doivent en rester exclus jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, le délai pouvant varier en fonction des conditions climatiques. Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées avant d'être sèches.

Les solutions pour application doivent être récupérées et réutilisées ou éliminées en tant que déchet dangereux. Elles ne doivent pas être rejetées dans le sol, les eaux de surface ou souterraines ni dans aucun type d'égout. Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et suivre toutes les instructions fournies. Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. Mesures de gestion des risques

Éviter le contact avec les yeux.

Ne pas utiliser sur un bois qui peut être en contact direct avec de la nourriture, des aliments pour animaux et du bétail.
Ne pas contaminer les aliments, les ustensiles de cuisine ou les surfaces en contact avec les aliments.
Éviter le contact prolongé des animaux domestiques, en particulier des chats, avec les surfaces traitées.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Les pyréthroides et les pyréthrinés peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). En cas de persistance des symptômes, consulter un médecin.

Ce produit contient de la perméthrine ; les pyréthroides peuvent provoquer une paresthésie du visage

Un empoisonnement peut provoquer : Des irritations et/ou une réaction cutanée allergique, une irritation des yeux, des muqueuses, des voies respiratoires et du tractus gastro-intestinal.

Gestes de premiers secours :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver au savon et abondamment à l'eau, sans frotter.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : enlever les lentilles de contact, rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

EN CAS D'INGESTION : Ne PAS faire vomir, à moins d'en avoir reçu l'ordre d'un centre antipoison ou d'un professionnel de la santé.

Si nécessaire, se rendre à l'hôpital et montrer l'étiquette ou l'emballage si possible. Ne pas laisser la personne empoisonnée sans surveillance.

Recueillir les déversements si cela peut se faire sans danger.

Conseil de traitement à l'attention des médecins et du personnel médical :

Traitement support et symptomatique.

EN CAS DE CONSULTATION D'UN MÉDECIN, GARDER À DISPOSITION LE RÉCIPIENT OU L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT ET CONTACTER LES SERVICES NATIONAUX D'INFORMATION SUR LES POISONS (Centre antipoisons Belgique : 070 245 245).

Contenir et recueillir le déversement avec un produit absorbant approprié et le mettre dans un récipient étanche scellé de façon sûre. Étiqueter le récipient pour qu'il soit éliminé comme déchet dangereux.

Éviter les rejets accidentels dans les égouts, les eaux de surface ou le sol.

Un sol contaminé par le produit doit être traité comme déchet dangereux.

En cas de rejet accidentel du produit dans des eaux de surface, des eaux souterraines ou des égouts, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations locales.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Les récipients vides, le produit non utilisé et les autres déchets générés pendant le traitement sont considérés comme étant des déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations régionales/nationales en vigueur. Ne pas rejeter dans le sol, les eaux de surface ou les égouts.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stocker dans une zone fraîche et bien ventilée.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Le sol de la salle de stockage doit être imperméable pour éviter la fuite de liquide.
À conserver exclusivement dans l'emballage d'origine.
Durée de conservation : 2 ans

6. Autres informations

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

FORTOX INSECTICIDE FONGICIDE TOTAL

Woodcare Combi Aqua RTU

Embalit Combi DIY-RTU

Technicide M

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0.269
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0.253
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0.266
Néodol 91.5	Alcools en C9-C11 éthoxylés		68439-46-3	614-482-0	2

BROUILLE